

<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>
<b>Raison sociale*</b>	
<b>Code postal</b>	<b>Ville</b>

Objet : Pour le maintien d'un service public postal de qualité

- Considérant que le service public postal remplit des missions indispensables en matière d'aménagement du territoire et de lien social. Que ses missions de service public dépassent le cadre du service universel du courrier, de l'accessibilité bancaire et de la présence postale territoriale, dans les zones rurales comme dans les quartiers populaires.

- Considérant que ce service public postal est déjà l'objet de remises en cause très importantes qui ont abouti à une détérioration du service rendu à la collectivité. La direction de La Poste continue à supprimer en moyenne 7000 emplois par an (en dépit du CICE dont le montant avoisine le milliard d'euros sur les 3 dernières années) , ce qui se traduit par des tournées de facteurs à découvert, des horaires de levées avancés, des bureaux de Poste aux horaires réduits voire même fermés.

- Considérant que la direction de La Poste envisage d'accélérer ces transformations et ces fermetures de bureaux, privilégiant tout type de partenariat à offre de service réduite (maison de service au public, relais Poste, Agence postale communale ou intercommunale). Ceci constitue une régression sans précédent tant au niveau du contenu des services publics proposés et de l'accessibilité bancaire qu'au niveau de l'aménagement du territoire par le « détricotage » du maillage territorial des bureaux de poste. L'absence de bureau de Poste fonctionnel n'incite pas au maintien ou à l'implantation d'entreprises et industries ce qui impactera clairement l'emploi et le tissu économique local.

- Considérant que la rallonge de 4 millions d'euros prévue pour le fond de péréquation (entériné dans le contrat de présence postale 2017-2019) reste bien insuffisante pour répondre aux besoins de la population en matière de services et d'aménagement du territoire. Et cela, alors même que l'on demande de plus en plus d'efforts aux mairies pour palier au désengagement de La Poste et maintenir un service postal de qualité pour la population.

-Considérant que La Poste est une S.A. à capitaux publics et que les mairies et la population ont leur mot à dire sur l'avenir du service public postal.

**- se prononce pour le maintien d'un service public postal de qualité**

**- refuse toute fermeture ou transformation du bureau de poste  
de.....**

Date et signature

\*Pour les syndicats, les associations, les entreprises ...